

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Objet : Projet de modification du plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la commune de Charleville-Mézières**

Par arrêté préfectoral n° 2023-706 du 12 décembre 2023, une enquête publique relative au projet mentionné ci-dessus se déroulera du mercredi 3 janvier 2024 au jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 inclus en mairie de Charleville-Mézières, 4 place Jacques Félix, pendant une durée de 30 jours consécutifs.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de celui-ci, son suppléant, M. Bernard CARBONNEAUX le remplacera et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant ce délai :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Charleville-Mézières, 4 place Jacques Félix - 08000 Charleville-Mézières, siège de l'enquête publique, aux heures d'ouverture au public et durant les permanences du commissaire enquêteur
- sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes : <https://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Actions de l'État / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : hors ICPE et sur le site internet de la ville de Charleville-Mézières.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Charleville-Mézières aux dates et heures ci-après :

- Le mercredi 3 janvier 2024 de 14h00 à 16h00
- Le samedi 20 janvier 2024 de 14h00 à 16h00
- Le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 16h00

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête, formuler ses observations écrites :

- directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, en mairie de Charleville-Mézières (4 place Jacques Félix) aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- par messagerie électronique à l'adresse : [pref-ep-psmv-chmz@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-ep-psmv-chmz@ardennes.gouv.fr)

La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à : M. Michel ZGAJNAR, commissaire enquêteur (PSMV) – Mairie de Charleville-Mézières – BP 490-08109 – 08000 Charleville cedex.

Les pli<sup>s</sup> reçus par voie postale seront annexés audit registre. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes.

Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte des bâtiments de France (ABF), par mail à l'adresse [udap.ardennes@culture.gouv.fr](mailto:udap.ardennes@culture.gouv.fr), par voie postale à l'adresse de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine – cité administrative, 2 esplanade du palais de justice CS30086 – 08008 Charleville-Mézières cedex ou par téléphone au 03.24.56.23.16.

Le rapport final et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Charleville-Mézières, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le projet du plan de sauvegarde et de mise en valeur, éventuellement rectifié après enquête, sera approuvé par arrêté du préfet des Ardennes en cas d'avis favorable du conseil municipal ou, à défaut, par décret en Conseil d'État après avis de la commission nationale des secteurs sauvegardés.

Charleville-Mézières, le **12 DEC. 2023**

le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL